

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 17 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014
relatif à la notice prévue à l'article L. 311-4-1 du code de la propriété intellectuelle**

NOR : MICB2332472A

La ministre de la culture,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 311-4-1 et R. 311-11 ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 relatif à la notice prévue à l'article L. 311-4-1 du code de la propriété intellectuelle,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

I. – Au troisième paragraphe, les mots : « les lecteurs de cassettes, puis par les magnétoscopes et désormais par une gamme étendue d'appareils et de » sont remplacés par les mots : « l'émergence des » et les mots : « la loi a » sont remplacés par les mots : « les législations françaises et européennes ont ».

II. – Au quatrième paragraphe, les mots : « et de son usage » sont remplacés par les mots : « , de son usage et de son caractère neuf ou reconditionné ».

III. – Au sixième paragraphe, après les mots : « du spectacle vivant », sont insérés les mots : « , au développement de l'éducation artistique et culturelle ».

IV. – Au huitième paragraphe, les mots : « L'article L. 311-8 du CPI énumère limitativement » sont remplacés par les mots : « Sans préjudice de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du CPI, l'article L. 311-8 du même code énumère ».

V. – Le neuvième paragraphe est ainsi modifié :

1° Au premier tiret, les mots : « formulaire disponible à l'adresse suivante : exoneration@copiefrance.fr » sont remplacés par les mots : « via une procédure en ligne accessible depuis le site <https://www.copiefrance.fr/fr/> » ;

2° Au second tiret, les mots : « formulaires disponibles à l'adresse suivante : remboursement@copiefrance.fr » sont remplacés par les mots : « via une procédure en ligne accessible depuis le site <https://www.copiefrance.fr/fr/> ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 janvier 2024.

RACHIDA DATI